

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2021**  
**de la COMMUNE de SAINT-LAURENT D'ONAY**

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**, le **lundi 17 mai** à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme CHEVROL** Nadine, Maire, des conseillers municipaux : **COHET** Daniel, **MARCON** Françoise, **SEYVET** Sabine, **MASSON** Serge, **POUZIN** Chantal, Elsa **TOURNEBIZE**, **VANARET** Laurence, **SENERCHIA** Fabrice, **MOREL** Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Absent excusé : **Odile DOREY**

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Membres représentés : 1

***Quorum atteint***

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 11 mai 2021

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/04/2021 : Approuvé à l'unanimité.

**1 - Vote de l'exonération partielle de la TFPB :**

L'exonération totale de la TFPB étant impossible, la précédente délibération n'est pas valide.

Il est proposé de voter l'exonération maximum, soit 90 % pendant les 2 années qui suivent celle de l'achèvement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**2 - Convention SDED :**

Suite au dépôt d'un permis de construire, il est nécessaire de signer une convention avec le pétitionnaire dans laquelle il s'engage à prendre en charge les frais de raccordement au réseau d'électricité.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

**3- Voirie :**

- **Travaux de voirie** : présentation des devis Cheval et Bajat.

Le conseil municipal propose de goudronner en priorité cette année, la partie basse du Chemin du Voisel et la partie haute du chemin des Vignes.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise CHEVAL montée des Vignes (1070 € HT), chemin du Voisel (6420 € HT).

Remarque : la route de la Plaine est très utilisée (déviation, accès à l'école, ...). Voir s'il serait possible d'obtenir un statut particulier pour cette route afin d'obtenir des financements supplémentaires.

Concernant les « nids de poules », la commission voirie établira les priorités. L'entreprise BAJAT est retenue. Il est décidé de limiter l'intervention à deux tonnes soit 2760 € HT.

**- Entretien des chemins :**

Après lecture des devis, le conseil municipal décide :

- La remise en état du chemin Fayard. Les travaux seront confiés à l'entreprise TP des collines pour un montant de 1840 € HT, 2208 € TTC.

- L'entretien ou la création de « saignées » sur différents chemins. (Chemin CR 11, chemin du Piquet, Le Platrat, chemin limitrophe avec Crépol, Montée du bois d'Onay vers le cimetière, curage du fossé chemin du Voisel, chemin des Varnières à voir avec Valherbasse). L'entreprise TP des collines est retenue pour un montant forfaitaire de 2000 € HT 2400 € TTC.

#### **4 - Décision travaux place du village :**

Suite aux remarques du conseil municipal, l'architecte a présenté un projet moins onéreux en tenant compte des contraintes formulées par les conseillers. Le projet sera mis en ligne sur le site, inclus dans le prochain bulletin municipal et une permanence sera organisée par les élus pour permettre aux habitants d'en prendre connaissance.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le projet d'aménagement de la place.
- D'accepter le coût estimatif global de 173 523 € HT comprenant l'offre de base 141 973€ HT et des options pour un montant de 31 550 €. L'offre de base consiste à enlever certains travaux (enlèvement du mobilier existant, plantations, mobilier urbain, barrières) qui pourraient être réalisés en interne.

#### **5 - Achats extincteurs :**

La nouvelle salle communale devant être équipée de 2 extincteurs (eau et CO2), 2 devis sont présentés : entreprise VEI pour un montant HT de 248,20 € et l'entreprise SICLI pour un montant de 204,52 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la sté SICLI.

#### **6 - Pacte de Gouvernance :**

Après présentation synthétique du document,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce pacte de gouvernance.

#### **7 - Informations diverses :**

- Remplacement adjoint administratif : nous accueillons pour 4 mois un agent du centre de gestion en remplacement de notre secrétaire actuelle.

- Modification des heures d'ouverture de la mairie à partir du 1<sup>ier</sup> juin :

Mardi de 9h45 à 12h15 et de 13h à 18h30

Vendredi de 13h30 à 17h30

- Antenne relais : une première rencontre a eu lieu avec une personne chargée de trouver l'emplacement le plus pertinent pour couvrir différents points d'intérêt de la commune et de Miribel. Le technicien a précisé qu'il s'agit d'ondes comparables aux ondes radios. Nous sommes dans l'attente de précisions.

- Déplacement d'un chemin :

La préfecture a précisé les modalités légales. Un déplacement est impossible. Le conseil municipal doit décider d'aliéner un chemin, puis organiser une enquête publique et ensuite voter ou non cette aliénation. Il faut ensuite créer un nouveau chemin.

Il est également noté qu'aucune parcelle ne peut être enclavée.

- Organisation des élections départementales et régionales.

Elles auront lieu les 20 et 27 juin.

Organisation pratique : un seul bureau de vote possible mais avec un circuit précis pour différencier les 2 élections. Gel, visières et masques seront à disposition. Un appel aux bonnes volontés sera fait pour tenir le bureau de vote.

Deux plages proposées : 8h 13h et 13h 18h

- Dénomination des rues :

L'arrêté municipal interdisant l'accès aux poids lourds sur le chemin de chez Florange ne suffit pas pour décourager les camions de s'y engager. Il sera donc nécessaire de délibérer pour nommer son chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,  
Nadine CHEVROL